

Commission communale pour l'accessibilité (CCA)

La Ville est soucieuse de la prise en compte des personnes handicapées et de l'amélioration de l'accessibilité pour tous. En même temps, la loi recommande de privilégier la concertation et prévoit, pour ce faire, la création d'une [commission communale pour l'accessibilité \(CCA\)](#) dans les **villes de plus de 5 000 habitants**.

Composition de la CCA

- **Le maire, qui préside la commission** et arrête la liste des membres qui la compose
- Des représentants de la commune
- Des associations et des organismes représentant les **personnes en situation de handicap** physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique et les personnes âgées
- Des acteurs économiques
- Des représentants des [conseils de quartier de la ville](#)

Rôle de la CCA

Cette commission centralise les informations des différents acteurs locaux et dresse le constat de l'**état d'accessibilité** du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.

Elle établit un **rapport annuel**, présenté en conseil municipal et transmis au représentant de l'État dans le département et au président du conseil départemental. Il fait toutes propositions utiles de nature à **améliorer la mise en accessibilité** de l'existant.

Cette commission organise également un système de **recensement de l'offre de logements** accessibles aux personnes en situation de handicap.

Elle est destinataire des projets d'agendas d'accessibilité programmés pour les établissements recevant du public situés dans le territoire communal.

Elle reçoit ensuite les documents de suivi et d'attestation d'achèvement des travaux prévus dans l'agenda d'accessibilité programmée pour ces mêmes bâtiments.

Voir aussi

[Les places de stationnement pour les personnes à mobilité réduite au Blanc-Mesnil](#)

Mairie du Blanc-Mesnil

1, place Gabriel-Péri
BP 10076
93156 Le Blanc-Mesnil cedex

Tél. 01 45 91 70 70

Horaires d'ouverture

Lundi
09:00-12:30, 14:00-17:30
Mardi
14:00-17:30
Mercredi
09:00-12:30, 14:00-17:30
Jeudi
09:00-12:30, 14:00-17:30
Vendredi
09:00-12:30, 14:00-17:30
Samedi
09:00-11:45
Dimanche
Fermé

Dernier accès pour une prestation à **17h15**.

Mairie annexe

2 bis, avenue Jean-Jaurès
93150 Le Blanc-Mesnil

Horaires d'ouverture

Lundi
09:00-12:15, 13:30-17:15
Mardi
09:00-12:15, 13:30-19:45
Mercredi
09:00-12:15, 13:30-17:15
Jeudi
09:00-12:15, 13:30-17:15
Vendredi
09:00-12:15, 13:30-17:15
Samedi
Fermé
Dimanche
Fermé

Pour toute démarche, prendre un rendez-vous sur le [formulaire en ligne](#).